



La Voix Agen Agglo

Décembre 2023 n°411

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN
Tel : 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredi toute la journée

L'équipe de la CGT vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Que 2024 vous apporte, ainsi qu'à vos proches, un épanouissement personnel et professionnel. 2024 sera une période de lutte : Agents de maîtrise, prime de technicité, embauche de nos contractuels ... Nos combats restent les mêmes : le travail pour tous et le recul de la précarité. Avec l'équipe syndicale, notre mobilisation demeure intacte. C'est ensemble et avec votre soutien que nous souhaitons mener nos revendications communes. Nous continuerons à être présents auprès des agents en maintenant nos groupes de travail et nos rencontres individuelles pour répondre au mieux à vos attentes. Nous notons qu'un mouvement progressif de syndicalisation s'est engagé merci pour votre confiance.

Nos vœux pour cette nouvelle année, rassembler pour agir, santé, prospérité et joies pour toutes et tous.





Quelle décision prendra notre Président Maire pour améliorer les conditions de vie de ses agents ?

Pour les agents territoriaux, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est facultative et son attribution dépend **du bon vouloir des employeurs.**

Montant et versement : Les primes peuvent être comprises entre 300 à 800 € selon la tranche où l'on se trouve, en lien avec le salaire perçu. Le versement peut être effectué, après validation par l'organe délibérant, en plusieurs fractions d'ici le 30 juin 2024.

Retour dialogue social du 19 décembre, présence du Maire

Le rendez-vous avec M Le Maire est reporté au 10 janvier 2024. Nous comptons évoquer les problèmes de pouvoir d'achat et appuyer notre demande à l'attribution de la prime précarité.

Retour Comité Social Territorial du 28 novembre 2023

Service Médiathèque : Harmonisation du temps de travail des agents de la Médiathèque

Actuellement : Point Jeunes et Projet UNICEF : annualisation du temps de travail

Espaces Adultes – Jeunesse - Numérique et bibliothèque Montanou : travail sur 4,5 jours ou sur 5 jours

Propositions : Passage aux 40 heures par semaine sur 5 jours pour l'ensemble des agents avec 20 jours RTT + 5 jours RTT fixes et 25 jours de congés annuels + 2 jours de fractionnement Harmonisation des horaires d'ouverture au public pour l'ensemble de la structure Médiathèque.

Réponse du syndicat : demande les nouveaux horaires et jours d'ouverture

Des précisions seront données par l'administration par la suite.

Service Déchets et Économie circulaire : la révolution des poubelles :

Objectifs : Réduire les ordures ménagères, Augmenter le tri, Maintenir le taux de TEOM 11%

Trier les bio déchets

Besoin d'apporter une réponse à la réglementation en réorganisant les tournées, réduisant les coûts

Des propositions sont faites aux agents pour de nouveaux postes.

Le syndicat demande que des informations et un accompagnement soient effectués auprès des agents en priorités et des usagers.

Plan d'actions égalité hommes femmes

Voir bilan social. Globalement rien d'ambitieux.

Tableau des effectifs

-2,00 suppression	/	2,00 Créations
-------------------	---	----------------

Le syndicat demande si le poste de la directrice du point jeune sera remplacé ? en cours

Ratios d'avancement 2024

Il s'agit de déterminer, chaque année, le taux de promotion (ratio d'avancement) promus – promouvables, dans le cadre des avancements de grade.

Depuis le 1er janvier 2021, les critères de promotion au choix dans les grades sont formalisés au travers d'un arrêté déterminant des lignes directrices de gestion qui est pris afin de fixer les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours.

Depuis 2016, pour l'ensemble des grades de l'Agglomération d'Agen, le taux de promotion retenu pour l'avancement au grade supérieur est de 100%.

Règlement intérieur de formation : avance des frais

Lors de formations dispensées hors CNFPT l'agent doit avancer les frais afférents au trajet, transport, repas et hébergement.

Il est proposé de mettre en place une avance de frais dans les conditions suivantes :

- montant des frais supérieur ou égal à 150 €
- avance faite à hauteur de 80 % des frais à engager

Cette avance donnera lieu à un mandat d'avance (géré par les gestionnaires formation) sous présentation par l'agent des pièces justificatives suivantes :

- convocation à la formation
- ordre de mission
- devis hébergement et/ou transport
- pour l'utilisation du véhicule personnel, simulation du coût « via michelin » et carte grise du véhicule

Le solde sera versé, après la formation, sur présentation de l'état de frais réels.

Expérimentation effectuée sur l'avance à hauteur de 80%

Revalorisation des salaires des apprentis du BTP

Face à la difficulté de recrutement dans le domaine des métiers du bâtiment, il est proposé de revoir la grille de rémunération des apprentis de ce secteur au niveau de celle qui est appliquée par la convention du Bâtiment.

L'inflation s'installe en France : + 6,1 % en un an selon l'Insee
--

Cette hausse globale des prix touche les produits de première nécessité : l'alimentation, l'énergie, les carburants, les transports... De leur côté, les profits n'ont jamais été aussi importants pour les entreprises du CAC 40, preuve que l'inflation est un puissant révélateur du conflit entre le capital et le travail.

Les prix augmentent, les marges des entreprises explosent mais les salaires ne suivent pas et la perte du pouvoir d'achat s'accroît.

1,5 % de hausse pour les fonctionnaires, est-ce suffisant ?

Face à l'inflation, le ministre de la Fonction Publique a annoncé une hausse de 1,5 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires. **C'est très loin du compte.**

La hausse annoncée n'est pas du tout suffisante. On se doutait que le ministre de la Fonction publique Stanislas Guérini n'annoncerait pas des choses mirobolantes, compte tenu de ce qu'il avait déjà donné l'année dernière. Il avait alors accordé 3,5 % de hausse du point d'indice et dit alors que c'était la plus forte hausse de ce point des 30 dernières années. Mais c'était déjà bien en dessous de l'enjeu, au regard de l'inflation et des pertes survenues pendant les dix années de gel du point d'indice des fonctionnaires.

Dans ses annonces, le ministre mélange choux, tomates, carottes et citrons pour parler d'une hausse de 2,5 % des rémunérations. Car en plus du 1,5 % il a annoncé que tous les agents publics auraient cinq points d'indice supplémentaires à partir du 1^{er} janvier 2024.

Ce qui fait environ... 25 euros en plus !

Les 1,5 % d'augmentation du point d'indice c'est bien trop peu pour régler les problèmes de pouvoir d'achat et les problèmes d'attractivité de la fonction publique.

On ne réglera pas le problème d'attractivité de la fonction publique et du pouvoir d'achat si on ne paie pas mieux les agents publics. Ce n'est pas le seul problème, il y a les conditions de travail aussi, mais la dimension salariale est également indispensable à régler.

Nous demandons le rattrapage de ce qu'on a perdu avec les années de gel du point d'indice et l'inflation. Cela nous amène autour de 20 %. Nous demandons l'indexation du point d'indice sur l'inflation, pour éviter qu'on passe notre temps à courir après le Smic sur les bas salaires. On demande l'attribution de 85 points d'indice pour toutes et tous. Et bien entendu, nous voulons des mesures d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Alors même que le gouvernement refuse de taxer les superprofits, de s'attaquer réellement aux exonérations des entreprises, alors que la fraude fiscale est toujours un problème important, les agents publics sont de plus en plus exaspérés des conditions de travail et des conditions salariales. Agents publics, qui comme d'autres professions, étaient là pour travailler pendant la pandémie.

